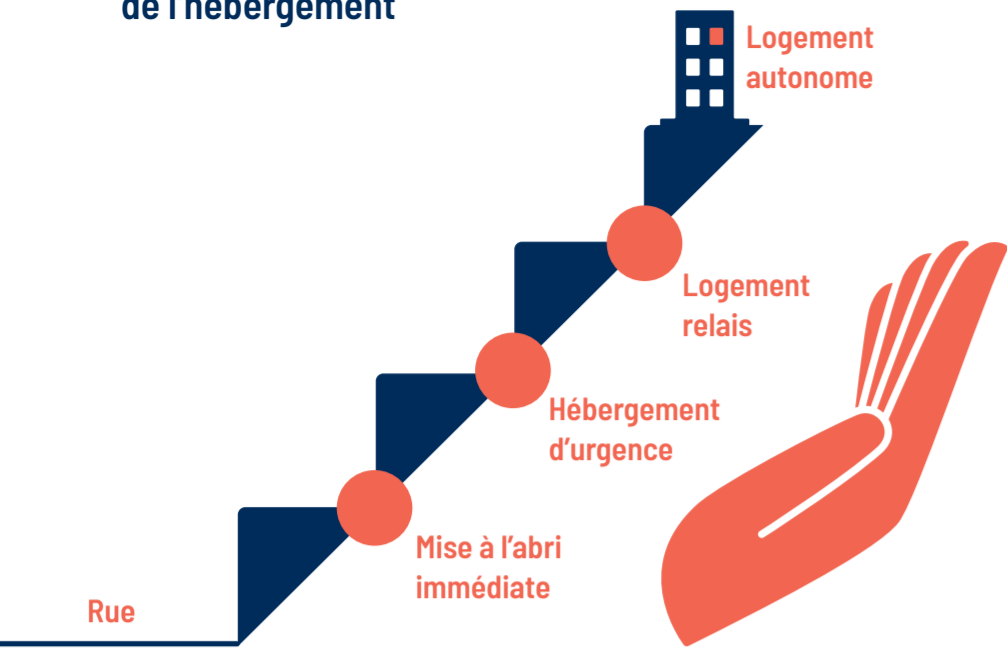


Les paliers de l'hébergement



Mise à l'abri immédiate

En avril 2024, le Lieu de répit humanitaire (LRH) situé à Plan-les-Ouates a dû fermer ses portes et déménager dans un nouveau lieu. En effet, le bâtiment, mis à disposition pendant presque deux ans, était initialement destiné à être démolí, puis reconstruit pour accueillir d'autres activités du Centre social protestant. **Le LRH a ainsi déménagé dans une villa mise à disposition par la Ville de Genève, située à l'Avenue de Riant-Parc 21.**

Sa capacité d'accueil est néanmoins plus faible : elle ne permet d'héberger que 31 personnes contre 45 personnes à Plan-les-Ouates.

207

Hommes hébergés

81

Consultations à la permanence infirmière

89

Entretiens sociaux individuels

Ce déménagement a représenté un tournant important, offrant un cadre plus calme et apaisant dans un parc arboré, mais avec des défis logistiques, de vivre-ensemble et une moindre capacité d'accueil. Les messieurs accueillis ont dû s'adapter à des chambres collectives avec moins d'intimité que dans l'ancien LRH, où les messieurs disposaient d'un espace privé. **Cette maison est également disponible pour une durée limitée, jusqu'à mars 2026.**

Les prestations du LRH restent en revanche identiques : accueil inconditionnel, mise à l'abri, primo-orientation sociale, repas et bagagerie à disposition, ouverture de 18h à 10h30 chaque jour. La mise à l'abri immédiate des personnes sans-abri à travers l'accueil inconditionnel et universel est une des priorités du CausE.

Ce dispositif d'accueil bas seuil mais avec un haut seuil de tolérance a fait ses preuves auprès des personnes concernées. Chaque jour, nous constatons que de nombreux messieurs sont en errance depuis plusieurs mois, voire des années, ayant peu l'opportunité de se restaurer physiquement et psychologiquement.



Ouverture de La Cour: hébergement d'urgence et hébergement de transition

Situé au plein cœur de la cité, à Plainpalais, le CausE bénéficie aujourd'hui d'un lieu pérenne pour accueillir les personnes sans-abri. Après plusieurs mois de travaux de transformation et de mise aux normes de l'ancien hôtel de la Cour des Augustins, le CausE est en mesure de proposer des hébergements de qualité, offrant un accueil digne et respectueux des besoins des personnes sans-abri. Inauguré en septembre 2024, le dispositif «La Cour» a une capacité de 77 places, réparties sur deux bâtiments, destiné à des femmes et des hommes en situation de précarité et de sans-abrisme.

Hébergement d'urgence

L'hébergement d'urgence de «La Cour» possède 57 places offrant un accueil 24h/24. Il s'agit d'un lieu et d'un concept unique et chaleureux, où les personnes hébergées ont accès à différentes prestations sociales (suivi social individuel, travail communautaire, psychomotricité).

Des espaces individuels ont été aménagés dans les chambres collectives afin d'offrir une certaine intimité. Une grande cuisine, accompagnée d'une épicerie en libre-service, permet aux personnes de cuisiner de manière autonome et de partager leurs repas dans un réfectoire convivial, où de nombreuses activités se déroulent en parallèle. **Le suivi social individuel constitue l'axe majeur** permettant

de redonner des perspectives et faciliter l'accès aux droits sociaux.

Les personnes hébergées sont des hommes et des femmes, sans-abri, présentant une très grande vulnérabilité (problèmes psycho-sociaux, de santé, ou encore victimes de violences). Les femmes avec des enfants de moins d'un an peuvent également être admises. Un partenariat spécifique a également été développé avec l'association Première ligne pour héberger 3 usagers et usagères de drogue. 2 places spécifiques sont également dédiées aux personnes sans-abri LGBTQI+. La proximité avec les HUG permet également d'accueillir des **personnes sans-abri sortant d'hospitalisation** mais nécessitant un suivi médical régulier.

Nombre de personnes hébergées

234

Personnes

153

Hommes

79

Femmes

2

N/A

Age des personnes hébergées (adultes uniquement)

14%

18 à 25 ans

81%

26 à 65 ans

5%

Plus de 65 ans

Nombre d'ouverture de droits à l'Hospice général

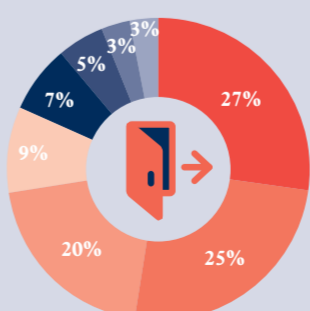
26

Personnes

Quelles solutions d'hébergement à la fin du séjour ?

- Chez des tiers
- Hébergement d'urgence
- Aucune information communiquée
- Logement avec l'Hospice général

- Départ de la Suisse
- Logement avec un bail
- Hébergement de transition
- Autres



Hébergement de transition

Intervenant depuis plusieurs années dans le domaine de l'hébergement d'urgence, le CausE a constaté une augmentation importante du nombre de travailleurs et travailleuses en situation de grande précarité, voire de sans-abrisme.

Face à la difficulté de trouver un logement, le CausE a décidé de mettre en place un hébergement dit «de transition» depuis septembre 2024. Il s'agit de chambres situées dans les appartements d'un bâtiment annexe de la Cour.

Ce dispositif inédit permet à 15 travailleurs et travailleuses disposant d'un revenu modeste de bénéficier d'une chambre, pour une durée de maximum 12 mois, moyennant une contribution financière. Les personnes reçoivent également un accompagnement social ainsi qu'un appui à la gestion administrative individuelle (impôts, assurance maladie, recherche de logement).

15

Personnes accueillies en 2024

Logement relais

En septembre 2024, la capacité des hébergements relais a été renforcée avec **l'ouverture de 5 places supplémentaires au sein du bâtiment de La Cour.** Ces nouvelles places, réservées aux bénéficiaires des prestations de l'Hospice général, viennent compléter l'offre des hébergements relais déjà existants à La Jonction et à Chêne-Bourg.

Les appartements relais continuent de proposer un hébergement temporaire de 12 à 24 mois, assorti d'un accompagnement social adapté aux besoins individuels. Ce suivi vise à **soutenir les bénéficiaires dans la stabilisation de leur logement, leur insertion professionnelle, le développement de leurs compétences personnelles et la gestion de leurs démarches administratives.** Les liens avec le dispositif d'hébergement d'urgence ont été renforcés en 2024, facilitant ainsi les transitions pour plusieurs personnes vers les logements relais.

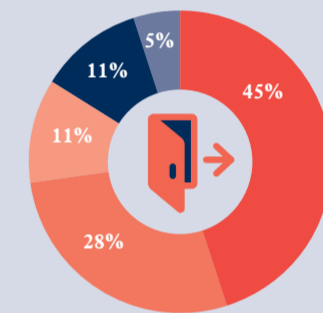
Tout au long de l'année, des activités collectives à la fois culturelles, sportives, sociales et éducatives ont été également proposées aux résidents.

Ces initiatives, très appréciées, favorisent la cohésion sociale et le développement personnel des résident-es dans un cadre sécurisant et dynamique.

39

Personnes accueillies en 2024

Quelles solutions d'hébergement à la fin du séjour ?



- Logement avec un bail
- Aucune information communiquée
- Chez des tiers
- Logement avec accompagnement social
- Hébergement d'urgence



Fermeture Roseraie

A la fin du mois d'août 2024, le CausE a dû fermer son dispositif d'hébergement des familles, situé dans une villa à l'Avenue de la Roseraie. Cette maison était mise à disposition temporairement par l'Etat de Genève qui va poursuivre d'autres activités éducatives. Ce dispositif a accueilli pendant presque 3 ans, plus de 78 familles sans-abri différentes. L'équipe sociale a travaillé avec de nombreux partenaires, notamment les écoles et les HUG pour une prise en charge globale des familles et des enfants hébergés. Désormais, d'autres associations proposent un accueil spécifiquement pour les familles sans-abri.

